



RAPPORT A LA COMMISSION
BUREAU
SEANCE DU 10 octobre 2013
N° 20834

PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RAYONNEMENT
MÉTROPOLITAIN
Direction des stratégies métropolitaines et de l'innovation

Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise

RESUME

Le présent rapport présente le projet de charte des mobilités de l'agglomération bordelaise, socle d'une doctrine collective fondée sur une analyse consensuelle de la situation et des principes structurants du nouveau modèle promu par le Grenelle des mobilités. Un pilotage partenarial est proposé pour l'élaboration et la mise en œuvre de chacune des dix sept mesures associées.

L'opération est estimée à €uros en dépenses
 Elle est prévue au budget principal dans l'exercice
 Son financement reste à déterminer : financement à dégager
Commentaire :

PJ : charte des mobilités

Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise

Du Grenelle des mobilités à la charte partenariale

Le Grenelle des mobilités, lancé en décembre 2011 dans le cadre de la coopérative métropolitaine, a interrogé le modèle local de mobilité et ouvert une démarche originale de co-production de réponses concrètes au problème de congestion de l'agglomération bordelaise et aux enjeux et défis de la mobilité durable.

L'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A-urba) s'est vue confier, début 2012, l'animation du dispositif reposant sur une large mobilisation des acteurs de la mobilité, à la mesure des enjeux de court et long terme en matière de transport et de déplacement sur Bordeaux et sa région.

Après 6 mois intensifs de travaux, avec la participation d'environ cent vingt « Grenellistes » issus de six collèges (représentants locaux de l'Etat et des collectivités territoriales, employeurs, salariés, experts et associations d'usagers), la démarche a porté ses fruits avec :

- un premier rapport de synthèse du Grenelle, proposant un nouveau modèle « pour une mobilité fluide, raisonnée et régulée » fondé sur vingt principes d'action et dix-huit mesures déclinables à des horizons temporels différents qui a été soumis au débat d'orientation du conseil communautaire du 13 juillet 2012 ;
- la restitution des travaux le 19 octobre 2012 lors de la semaine de la coopérative métropolitaine qui a permis de mettre en exergue l'intensité de la participation et l'intérêt des propositions, ponctuée par la remise officielle du rapport du Grenelle des mobilités aux commanditaires.

Le rapport a été mis en forme avec la publication en avril 2013 par l'A-urba de l'ouvrage, *Pour une mobilité fluide, raisonnée et régulée – Rapport du Grenelle des mobilités de la métropole bordelaise*.

Ces éléments ont également permis de nourrir la démarche d'élaboration de l'orientation « Mobilité » du PLU 3.1, valant révision du plan de déplacements urbains de la communauté urbaine.

Par ailleurs, une présentation de la démarche du Grenelle des mobilités a été faite en séance plénière du Conseil Général de la Gironde au printemps 2013, et dans les instances du Conseil Régional d'Aquitaine. Ces présentations ont montré qu'un certain nombre de propositions relèvent d'une convergence des priorités communautaires, départementales et régionales, et peuvent trouver leur traduction dans une charte cosignée.

Parallèlement, l'A-urba a entrepris l'élaboration d'une telle charte partenariale sur la base des conclusions de l'ensemble de ces débats et dans la continuité des propositions du Grenelle des mobilités.

Projet de charte des mobilités de l'agglomération bordelaise

Cette charte vise à dégager une doctrine collective fondée sur une analyse consensuelle de la situation et valant engagement sur les vingt principes structurants d'un nouveau modèle de mobilité à vingt ans.

Elle reprend également dix-sept actions classées au regard d'un processus de mise en œuvre et de gouvernance, selon trois familles :

- six plans coordonnés des autorités publiques visant à établir une meilleure complémentarité entre les orientations sectorielles des différentes collectivités et en renforcer la coordination ;
- six programmes partenariaux stratégiques structurant la mise en œuvre des principes du nouveau modèle de mobilité ;
- cinq innovations de rupture visant à stimuler les six programmes précédents par le déclenchement de changements de comportements forts et par leur effet d'entraînement.

Il est proposé pour l'élaboration et la mise en œuvre de chaque mesure que les acteurs directement concernés soient associés au sein d'un comité partenarial en co-responsabilité avec le chef de file chargé d'initier, organiser et animer le partenariat.

Au plan opérationnel, outre d'importantes avancées sur le bouclage du financement de la mise à 2x3 voies de la rocade, un groupe opérationnel des gestionnaires des voiries routières de l'agglomération bordelaise (Etat, Conseil Général, La Cub, sociétés autoroutières) a été préfiguré fin 2012, sous l'égide de l'Etat. Ce groupe a un rôle de coordination, d'information et de réflexion pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles en faveur de l'amélioration des circulations et de l'optimisation des infrastructures. Sa pérennisation répond à la proposition du Grenelle d'une autorité organisatrice d'exploitation de la voirie, qui n'a donc pas été reprise dans la charte.

L'A-urba a orchestré, au premier semestre 2013, les échanges sur le projet de charte avec les services des trois autorités organisatrices des transports intervenant sur le territoire métropolitain et les signataires potentiels.

Eu égard à ses compétences sur le champ de la mobilité durable, La Cub a vocation à être partenaire de la réflexion collective sur chacune de ces actions. Il est proposé qu'elle soit Chef de file de quatre d'entre elles :

- Mobilité piétonne universelle (programme partenarial 5) ;
- Politique de stationnement (plan coordonné 2) ;
- Plan coordonné vélos (plan coordonné 3) ;
- Agence des temps (innovation de rupture¹).

Calendrier associé et suite de la démarche

Le projet de charte des mobilités devrait être adopté au second semestre 2013 par chaque partenaire. Pour La Cub, une adoption par le conseil communautaire pourrait être proposée à la session de novembre 2013. La signature de la charte aura lieu suite à son adoption par l'ensemble des partenaires, fin 2013 ou début 2014.

Une revue de pilotage des différentes actions est envisagée chaque année avec les « Grenellistes », avec un bilan au bout de trois ans pour permettre la mise à jour du plan d'actions.

Au final, la co-signature de cette charte devrait permettre de concrétiser l'impulsion issue du Grenelle et le renforcement de l'action concertée de l'ensemble des partenaires pour une mobilité durable, s'appuyant pour cela sur le travail quotidien des services communautaires, mais aussi des autres autorités organisatrices des transports.